



MUNICIPALITÉ  
DE  
GRANDSON

Grandson, le 7 février 2017

PREAVIS MUNICIPAL n° 586/16

Travaux de réaménagement dans  
le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Les derniers travaux de rénovation effectués au sein de l'Hôtel-de-Ville datent de 2013, date à laquelle l'Administration communale a récupéré les locaux alors utilisés par l'office de Poste de Grandson. Un agrandissement des locaux du rez-de-chaussée, un rafraîchissement des peintures ainsi que la création d'une nouvelle réception et d'un bureau dédié à la FAdEGE avaient alors été créés.

En 2016, afin de répondre aux besoins d'extension de la FAdEGE, la Commune a entrepris la rénovation des locaux jusqu'alors occupés par la ludothèque ainsi que les anciens bureaux de l'AAS situés au 1<sup>er</sup> étage. A ce jour, la direction de la FAdEGE occupe les bureaux du 1<sup>er</sup> étage, l'équipe pédagogique ainsi que la permanence de l'AAS se partagent l'espace disponible au rez-de-chaussée.

Quatre ans après cette première phase de rénovation, de nouveaux travaux s'avèrent nécessaires pour répondre aux attentes d'une commune en plein développement et permettre la mise en place d'un pôle administratif centralisé.

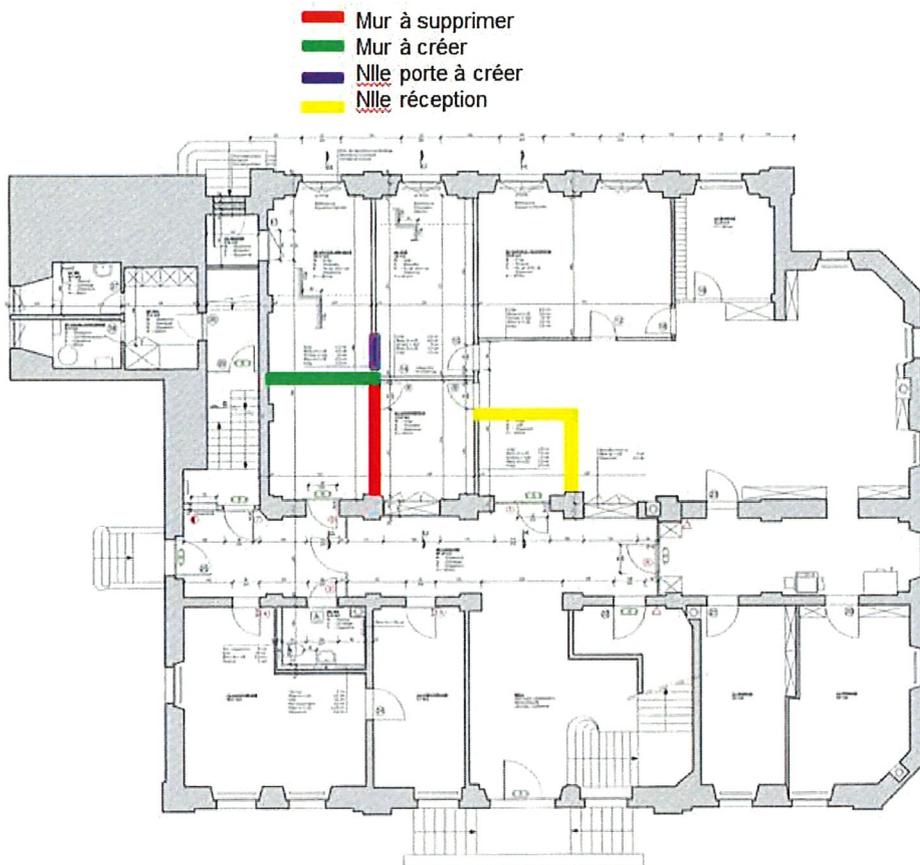
## 2. Descriptifs des projets

### 2.1 Réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville

Durant ces dernières années, l'Administration communale a su faire évoluer son organisation de manière à répondre aux enjeux auxquels elle est confrontée. Dès lors, ce développement implique une adaptation de la configuration des locaux afin de répondre au mieux à la réalité du moment et des années à venir.

Afin de fluidifier la circulation des informations et créer des conditions favorables au partage des compétences, l'Administration communale a la volonté de regrouper ses ressources.

## Plan - Rez-de-chaussée



### **2.1.1 Espace accueil et guichet**

L'espace occupé par la réception est le point de départ du réaménagement des locaux. Sa configuration actuelle étant largement surdimensionnée au regard du flux journalier de personnes, la réduction de son emprise permettra la création de deux espaces de travail supplémentaires et offrira une facilité d'accès aux bureaux précédemment occupés par la petite enfance et l'agence d'assurances sociales.

Pour ce faire, l'actuel meuble de réception sera déplacé, puis réutilisé pour créer le nouvel espace d'accueil.

### **2.1.2 Salle de conférence**

La salle existante n'est pas chauffée et l'espace disponible est quant à lui relativement exigu. Afin de pouvoir en faire une salle de conférence correspondant aux standards actuels, son emprise sera élargie en gagnant de la surface sur le bureau contigu (démolition et prolongation d'un mur). Son aménagement sera complété par la création d'un point d'eau et des commodités nécessaires à l'accueil de personnes externes, que ce soit en termes de moyens didactiques de présentation (tableau blanc interactif) ou de connectivité. La porte extérieure sera équipée d'une serrure à badge électronique, de manière à pouvoir utiliser la salle de conférence en toute autonomie en dehors des heures d'ouverture.

### **2.1.3 Zone bureaux – côté lac**

La distribution des bureaux sera réorganisée de manière à pouvoir créer une zone affectée à la bourse communale. Les différents réaménagements permettront également de prévoir un bureau spécialement dédié au travail des municipaux.

L'exposition plein sud de ces bureaux nécessitera également la pose d'une climatisation. En effet, durant la période estivale, la température peut aisément atteindre les 28 degrés. Les installations seront dimensionnées de manière à pouvoir réduire la température de quelques degrés sans pour autant refroidir exagérément les pièces.

## **2.2 Réaménagement du 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel-de-Ville**

### **2.2.1 Salle des Témoins et salle de Justice**

Durant de nombreuses années, le bureau attenant à la salle de Justice a été occupé par le secrétariat de l'ASIGE. Leurs activités ayant été centralisées dans le nouveau collège de Borné-Nau, des travaux de rafraîchissement des murs et la pose de prises informatiques pourront y être réalisés.

### **2.2.2 Salle de Municipalité et salle du Conseil**

Afin d'améliorer le confort et les outils de travail de l'Exécutif, ce dernier souhaite effectuer quelques modifications dans la salle de Municipalité. Le rafraîchissement des murs, le renouvellement complet du mobilier et du luminaire, complété par l'acquisition d'un tableau blanc interactif, devraient permettre de disposer d'une salle de réunion contemporaine dotée des moyens technologiques correspondant aux besoins.

A ce jour, la salle du Conseil communal est chauffée par des radiateurs électriques, gourmands en énergie, alors que les conduites d'eau chaude, alimentées par la chaudière de l'Hôtel-de-Ville, s'arrêtent au niveau du rez-de-chaussée. Afin de limiter la gêne occasionnée par des travaux ultérieurs, il est proposé de faire préinstaller les arrivées d'eau directement dans la salle du Conseil Communal.

Le service des bâtiments étant régulièrement sollicité pour l'organisation et la mise en place de réception dans la salle du Conseil, il est proposé qu'une vinocave soit installée de manière permanente et discrète au fond de la salle. Les concierges ne disposant d'aucune facilité d'accès à un point d'eau sur cet étage, il est demandé qu'un robinet et un écoulement soient placés discrètement à proximité de la salle du Conseil.

### 3. Détails financiers

#### 3.1. Coût

Chauffage, climatisation et sanitaire	CHF 37'000.- TTC
Plâtrerie et peinture	CHF 15'000.- TTC
Electricité et câblage	CHF 15'000.- TTC
Sol et moquette	CHF 4'000.- TTC
Menuiserie	CHF 7'000.- TTC
Serrurerie	CHF 2'000.- TTC
Mobilier, bureaux, chaises et luminaires	CHF 46'500.- TTC
Matériel informatique	CHF 14'000.- TTC

Total CHF 140'500.- TTC

#### 3.1.4 Divers et imprévus

Divers et imprévus (~10%) CHF 14'000.- TTC

Total final CHF 154'500.- TTC

### 4. Conclusions

Sous réserve d'approbation par le Conseil Communal, la réalisation des travaux présentés ainsi que l'acquisition des nouveaux équipements offrirait à la Municipalité, ainsi qu'à son Administration, la possibilité de disposer de locaux et d'infrastructures en lien avec l'organisation mise en place et les missions qui lui sont confiées.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

Article premier : **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de l'Hôtel-de-Ville ;

Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 154'500.- ; le compte n° 9143.25.1 est ouvert au bilan à cet effet ;

Article 3 : **de financer** ce montant par la trésorerie courante ;

Article 4 : **d'amortir** cet investissement par le compte n° 3523.331 sur une durée de 5 ans, la première fois au budget 2018 ;

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

F. Payot



E. Beauverd

Déléguée de la Municipalité : Mme Evelynne Perrinjaquet, conseillère municipale